



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Modification des conditions d'exploitation de la carrière de calcaire située au lieudit "Bignon" et "Boissonneau" sur la commune de Frontenac.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LES PIERRES DE FRONTENAC

Raison sociale

N° SIRET

4 5 0 7 0 1 3 0 5 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RENIER

Prénom(s)

JEAN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1a 1b 1c	a- Autres ICPE soumises à autorisation - rubrique 2510 : modification d'une autorisation en cours b- Autres ICPE soumises à enregistrement : ajout de la rubrique 2515-1 c- Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE : 0,7 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Modifications des conditions d'exploitation de la carrière :

- Valorisation des calcaires déclassés sur site par un groupe mobile de concassage-criblage qui sera soumis au régime de l'enregistrement (rubrique 2515-1). La puissance électrique envisagée est estimée à 450 kW ;
- Modification du phasage d'exploitation et des garanties financières inhérentes la carrière ;
- Régularisation de l'emprise parcellaire du site actuel, extension de 7 000 m², aucune extraction ne sera réalisée sur cette surface supplémentaire qui est occupé par des stocks et une piste ;
- Modifications d'aménagements du site : accès, localisation du bungalow, gestion des eaux, installation d'une aire étanche, installation d'une citerne incendie ;
- Modification du plan de remise en état lié à l'intégration de la zone d'extension et à la nouvelle localisation des bassins.

Ce projet ne comprend :

- Aucun allongement de la durée d'autorisation d'exploiter,
- Aucune modification de la production annuelle maximum (120 000 tonnes) ni de la profondeur d'extraction,
- Aucune modification du périmètre d'extraction.

4.2 Objectifs du projet

Le présent dossier a pour principal objectif de régulariser une situation existante constatée par la DREAL et ayant aboutie à : 1 - l'arrêté du 12 mai 2021 portant sur la mise en demeure de respecter des prescriptions techniques relatives à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire par la société SARL LES PIERRES DE FRONTENAC sur la commune de FRONTENAC - lieux-dits « Bignon » et « Boissonneau » ;
2- l'arrêté du 2 février 2023 rendant la société « Les Pierres de Frontenac » redevable d'une astreinte administrative relative à l'exploitation non conforme d'une carrière sur le territoire de la commune de Frontenac.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Valorisation des calcaires déclassés sur site par un groupe mobile de concassage-criblage : pas de travaux préparatoires, l'installation sera située sur le carreau actuel du site.
- Modification du phasage d'exploitation et des garanties financières inhérentes la carrière : pas de travaux préparatoires à prévoir.
- Régularisation de l'emprise parcellaire du site actuel, extension de 7 000 m², aucune extraction ne sera réalisée sur cette surface supplémentaire qui est occupée par des stocks et une piste : la zone est déjà clôturée et occupée par le site, seul le bornage est à mettre en place.
- Modifications d'aménagements du site : accès, localisation du bungalow, gestion des eaux, installation d'une aire étanche, installation d'une citerne incendie : la zone est déjà clôturée et occupée par le site, seuls les aménagements complémentaires en lien avec l'accès secondaire prévus au chapitre 8.1.1 du Porter à connaissance sont à mettre en place.
- Modification du plan de remise en état : pas de travaux préparatoires à prévoir, la remise en état est coordonnée à l'exploitation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Valorisation des calcaires déclassés sur site par un groupe mobile de concassage-criblage : pendant 1 à 2 campagnes par an d'une quinzaine de jours, un groupe mobile de concassage-criblage viendra sur site valoriser les calcaires déclassés.
- Modification du phasage d'exploitation et des garanties financières inhérentes la carrière : décapage des terrains coordonnés à l'exploitation, extraction du calcaire par sciage et tir de mine avec une progression du Sud-ouest vers le Nord-est.
- Régularisation de l'emprise parcellaire du site actuel, extension de 7 000 m², aucune extraction ne sera réalisée sur cette surface supplémentaire qui est occupée par des stocks et une piste.
- Modifications d'aménagements du site : accès, localisation du bungalow, gestion des eaux, installation d'une aire étanche, installation d'une citerne incendie : l'accès au site se fera soit par l'Est (interne) soit par la Sud (externe), la position du bungalow sera évolutive en fonction de l'avancement des fronts, les bassins seront situés à l'Ouest du site (les pentes du site dirigent toutes les eaux de ruissellement vers ces bassins), le ravitaillement sera réalisé en bord à bord moyennant des mesures pour éviter toute pollution accidentelle, suite à l'avis du SDIS 33 une citerne incendie sera ou pas installée sur site.
- Modification du plan de remise en état liée à l'intégration de la zone d'extension et à la nouvelle localisation des bassins : la remise en état est coordonnée à l'exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La carrière actuelle est déjà autorisée sous le régime ICPE de l'autorisation pour la rubrique 2510 :

- Arrêté préfectoral du 11 septembre 2013,
- Arrêté préfectoral complémentaire du 19 décembre 2016.

Elle a fait l'objet d'une autorisation environnementale.

Le présent projet de modification est soumis à examen cas par cas au regard de l'article R. 181-46 (demande de la DREAL cf. Annexe 12 du Porter à connaissance (PAC)).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie d'extraction : INCHANGEE Durée de l'autorisation : INCHANGEE Production maximale : INCHANGEE Superficie totale sollicitée : 6ha81a59ca (déjà autorisés) + 70a00ca (extension) Puissance de l'installation mobile de concassage-criblage	4 ha Jusqu'au 11/09/2043 120 000 t/an 7 ha 51 a 59 ca environ 450 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte communale du 1er février 2020 : pas de disposition particulière concernant le secteur du projet

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'exploitation de la carrière actuelle a été autorisée sous le régime ICPE de l'autorisation pour la rubrique 2510 par : l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2013 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 19 décembre 2016.
 Modifications sollicitées : 1-Ajout de la rubrique ICPE 2515-1 : mise en place par campagne d'un groupe mobile de concassage-criblage ; 2-Modification du phasage d'exploitation : modification de la forme de chaque phase ; 3-Régularisation de l'emprise autorisée du site : 6 ha 81 a 59 ca => 7 ha 51 a 59 ca ; 4 - Accès : 1 accès Sud => 2 accès Sud et Est ; 5-Localisation du bungalow : au Sud-ouest => emplacement évolutif ; 6-Gestion des eaux : bassins évolutifs en limite Sud-ouest => 2 bassins en limite Ouest ; 7-Installation d'une aire étanche pour ravitaillement => ravitaillement bord à bord ; 8-Installation d'une citerne incendie=>attente retour SDIS ; 9-Modification plan de remise en état => ajout extension et modification localisation et nombre de bassins

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site actuellement autorisée et la zone d'extension se situent dans la ZNIEFF de type II n° 720015756 "Vallée et coteaux de l'Engranne"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière est située dans le périmètre de protection de la chapelle Sainte-Présentine, monument historique inscrit situé à moins de 100 mètres à l'Est du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Frontenac est sur la liste des communes incluses dans la ZRE identifiée dans l'arrêté préfectoral du 28/12/2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jusqu'en 2016, le ruisseau Le Gourmeron qui rejoint l'Engranne à plus de 3,5 km à l'aval du site du projet, n'était pas intégré dans le site Natura 2000 FR 7200690 « Réseau hydrographique de l'Engranne ». Aujourd'hui, suite à cette évolution de l'emprise de la zone protégée, la carrière actuelle et son extension se situent à quelques mètres de ce site d'importance communautaire mais bien hors de celui-ci.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun nouvel effet n'est prévisible dans le cadre du projet : cf. chapitre 8.3 du PAC.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une activité de remblayage partiel du site dans le cadre de la remise en état est déjà autorisée : pas de modification en lien avec cette activité dans le cadre de ce projet de modification
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Activité industrielle d'extraction déjà autorisée : pas de modification des quantités extraites dans le cadre de ce projet de modification

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau La site n'est pas relié au réseau AEP et ne dispose pas d'un assainissement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effet du projet n'est prévisible sur la biodiversité existante : cf. chapitre 8.2 du PAC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effet du projet sur la zone N2000 n'est prévisible dans le cadre du projet : cf. chapitre 8.2 du PAC.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension de 7000m2 se situe sur une zone occupée par une ancienne exploitation de carrière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification ne sollicite aucune augmentation de tonnage extrait et/ou vendu. Le trafic engendré par la carrière, à savoir environ 8 camions/jour, n'est pas modifié. Le projet sollicite le maintien des 2 accès existants Sud et Est, les mesures déjà en place et à mettre en place permettent au projet de n'avoir aucun nouvel effet significatif sur la sécurité publique en lien avec le trafic routier. Cf. chapitre 8.1.1 du PAC.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La valorisation des calcaires déclassés au droit d'un concasseur cribleur engendrera des émissions sonores supplémentaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La simulation acoustique effectuée pour prévoir l'impact sonore de l'ajout du groupe mobile de concassage-criblage met en avant le respect des seuils réglementaires. Cf. chapitre 8.1.2 du PAC.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité normale modifiée par le présent projet ne sera pas à l'origine d'émissions d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. chapitre 8.1.4 du PAC.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation du groupe mobile de criblage qui sera présent sur le site par campagne peut être à l'origine de vibrations locales de très faibles intensités.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cependant, elles ne se propageront pas en dehors du site. D'autre part, elles seront limitées aux horaires de fonctionnement du groupe mobile de criblage. Cf. chapitre 8.1.6 du PAC.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phares des engins en début de matinée ou en fin de journée suivant la météo et la période de l'année (amplitude horaire du site : 7h30-19h). Cf. chapitre 8.1.3 du PAC.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces émissions ne seront pas susceptibles de gêner le voisinage compte tenu de l'orientation des éclairages, des merlons, de la végétation autour du site et des distances jusqu'aux habitations.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les eaux de ruissellement externes au site sont déviées et toutes les eaux de ruissellement circulant à l'intérieur du site sont canalisées. Elles s'infiltrent dans le sol après décantation.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. 8.3 du PAC. Les eaux s'infiltrent dans le sol après décantation : elles rejoignent l'aquifère de l'Oligocène.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux déchets susceptibles d'être produits sont des déchets en lien avec l'entretien des engins/machines (dangereux, fer, plastique...). Cependant, tout comme aujourd'hui, il n'y aura pas d'entretien des engins/machines sur le site. Des déchets pourraient être produits en cas de panne sur site qui nécessiterait la réparation sur place. Aucune production supplémentaire de déchets ne sera engendrée par le projet. Cf. chapitre 8.1.7 du PAC.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements paysagers déjà prévus dans le DDAE de 2010 et les localisations des modifications permettront de maintenir les modifications en lien avec ce projet non visibles. Aucun nouvel effet sur le patrimoine n'est à prévoir. Cf. chapitre 8.1 du PAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Toutes les mesures de prévention et de protection sont décrites dans le chapitre 8 du Porter à connaissance.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Toutes les mesures de prévention et de protection sont décrites dans le chapitre 8 du Porter à connaissance.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension est de faible surface (0,7ha) sur une zone préalablement occupée par une ancienne carrière. La mise en place par campagne de très faible durée (2x15 jours maximum/an) d'une installation mobile ne générera pas d'effet au delà des seuils réglementaires car toutes les mesures sont ou seront mises en place ainsi que les suivis environnementaux (bruit, eaux, poussières) pour contrôle. Les autres modifications sont d'ordre matériel et organisationnel (accès, position du bungalow, localisation des bassins et volume, méthode de ravitaillement, citerne incendie) et ne génèrent pas de nouvel effet car toutes les mesures de prévention et de protection sont ou seront mises en place. Le projet, située en partie dans une ZNIEFF, n'a et n'aura aucun impact sur les habitats et espèces déterminantes de celle-ci. Pour rappel, le projet ne génère aucun changement dans la durée d'exploitation, la profondeur d'exploitation, l'emprise exploitable ni la quantité extraite annuellement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de Porter à connaissance soumis à examen Cas par cas version 2 du 20/03/2022	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

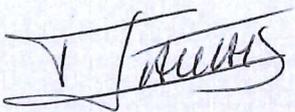
Nom RENIER

Prénom Jean

Qualité du signataire Gérant

À Frontenac

Fait le 2 / 9 / 03 / 20 / 23



P. JAUVAIS : Directeur
Signature du (des) demandeur(s)

SARL LES PIERRES DE FRONTENAC
4, route du Moulin à vent - "Piquepoche"
33760 FRONTENAC
Capital : 350 000 euros - Siret 450 701 305 00010
Tél. 05 57 34 20 89 - Fax 05 57 34 20 90
www.pierres-frontenac.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

21

Extensio
n

Nom de la voie

LE BERNAT

Code postal

3 3 4 2 0

Localité

JUGAZAN

Pays

FRANCE

Tél

557342089

Fax

Courriel

p.jallais@pierres-frontenac.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

JALLAIS

Prénom

PIERRE

Qualité

DIRECTEUR

Tél

612474475

Fax

Courriel

p.jallais@pierres-frontenac.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

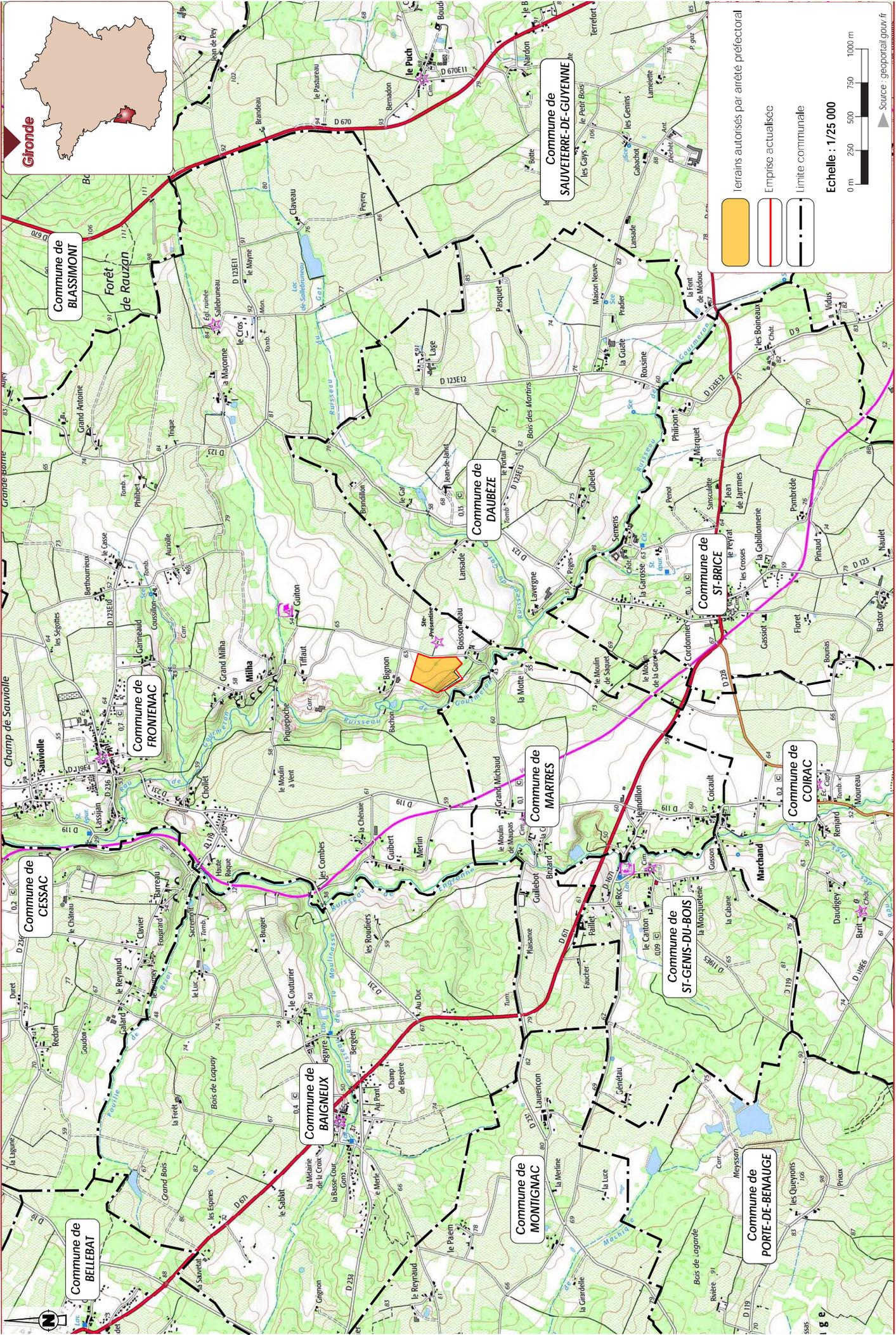
--

--

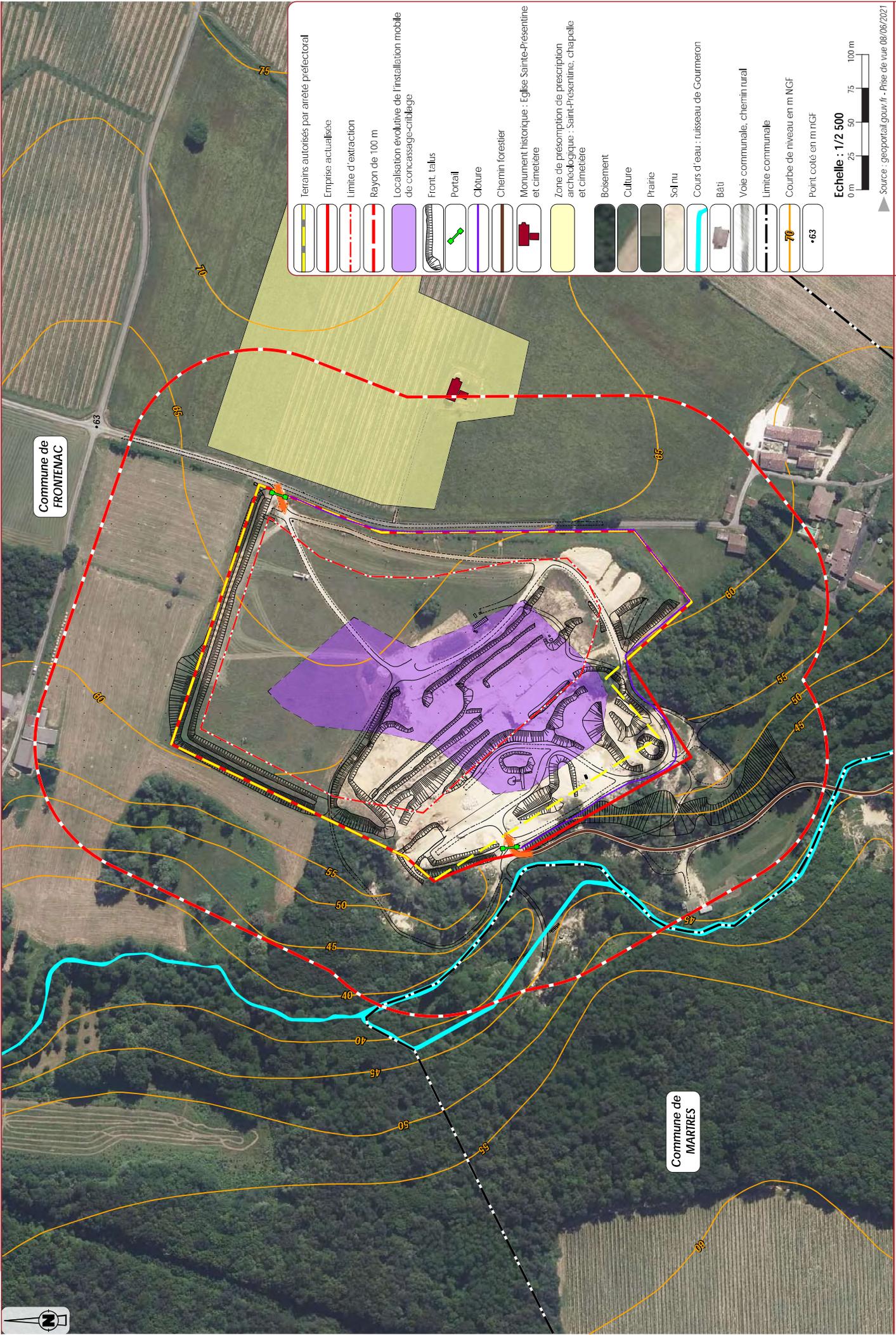
--

--

CARTE DE LOCALISATION



PLAN DES ABORDS ET PLAN D'ENSEMBLE



	Terrains autorisés par arrêté préfectoral
	Emprise actualisée
	Limite d'extraction
	Rayon de 100 m
	Localisation évolutive de l'installation mobile de concassage-criblage
	Front talus
	Portail
	Cloture
	Chemin forestier
	Monument historique : Eglise Sainte-Prezentine et cimetière
	Zone de présomption de prescription archéologique : Saint-Prezentine, chapelle et cimetière
	Boisement
	Culture
	Prairie
	Sol nu
	Cours d'eau : ruisseau de Gourmeron
	Bâti
	Voie communale, chemin rural
	Limite communale
	Courbe de niveau en m NGF
	Point coté en m MCGF

Echelle : 1/2 500
 0 m 25 50 75 100 m

▲ Source : geoportail.gouv.fr - Prise de vue 08/06/2021